



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 23 octobre 2023, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1632-2023**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1608-2023 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LES RÈGLES DE**  
**FONCTIONNEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL AFIN DE RÉVISER LES DISPOSITIONS SUR LE**  
**CALENDRIER DES SÉANCES ET SUR LE DÉROULEMENT DES CONSULTATIONS PUBLIQUES**

**QUE** ce règlement a pour objet de régulariser le texte de l'article 2 du règlement original afin d'assurer le respect des règles avec la réalité et de donner plus de souplesse à l'établissement du calendrier annuel lors de situation particulière. Il vient également écrire l'article 28 sur les consultations publiques de façon plus simple.

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption> sous la rubrique *Administration*.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 25 octobre 2023.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière